Gabon

En 2015, le Gabon a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement s'est efforcé d'améliorer les actions de répression en effectuant des inspections inopinées, en poursuivant des contrevenants en justice et en rendant accessibles au public ses statistiques sur les activités de répression. Toutefois, au Gabon, des mineurs sont impliqués dans le travail des enfants, y compris le travail domestique, et dans les pires formes de travail des enfants, y compris l'exploitation sexuelle commerciale. L'utilisation des enfants dans des activités illicites n'est pas interdite et l'esclavage ainsi que l'utilisation d'enfants dans des spectacles pornographiques ne sont ni interdits ni criminalisés. En outre, le gouvernement a réduit le budget de son comité interministériel de lutte contre la traite des enfants et des programmes sociaux portant sur le travail des enfants.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Gabon, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation interdise l'utilisation d'enfants dans des activités illicites, notamment la production et le trafic des stupéfiants.	2009 – 2015
	Veiller à ce que la législation portant sur les travaux légers fixe un âge minimum de 13 ans au moins, définisse les activités considérées comme des travaux légers et spécifie les conditions dans lesquelles peuvent être effectués de tels travaux.	2013 – 2015
	Interdire et criminaliser l'esclavage, la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, la production de pédopornographie et le recrutement, l'offre ou l'exploitation de l'utilisation d'enfants dans des spectacles pornographiques.	2015
Mise en application	Veiller à ce que l'inspection du travail reçoive des fonds dédiés pour effectuer des inspections et à ce que les inspecteurs du travail puissent bien remplir leurs fonctions principales d'inspection et de surveillance dans tout le pays, y compris les zones rurales.	2009 – 2015
	Autoriser les inspecteurs à imposer des sanctions.	2014 – 2015
	Institutionnaliser la formation des inspecteurs du travail, notamment en donnant une formation aux nouveaux inspecteurs au début de leur emploi et en offrant des cours de perfectionnement.	2014 – 2015
	Rendre accessibles au public les statistiques concernant l'application des lois sur le travail des enfants, notamment le type d'inspections menées, le nombre d'infractions constatées et les amendes perçues.	2009 – 2015
	Établir un mécanisme pour tenir un registre de tous les appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection de l'enfance du ministère du Travail et de l'Emploi et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les organismes d'application des lois ou les prestataires de services sociaux.	2014 – 2015
Coordination	Veiller à ce que le comité interministériel de lutte contre la traite des enfants dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses	2013 – 2015

	mandats, y compris en améliorant la communication et la coordination entre les ministères.	
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans les politiques existantes.	2014 – 2015
	Adopter une politique portant sur toutes les formes pertinentes de travail des enfants, notamment le travail domestique, le travail dans le secteur des transports et l'exploitation sexuelle commerciale.	2015
	Signer des accords avec des pays d'origine afin de lutter contre la traite des enfants.	2014 – 2015
Programmes sociaux	Faire des recherche pour déterminer les activités spécifiques effectuées par les enfants qui travaillent dans l'agriculture, le secteur industriel et le secteur informel, et ce afin d'influer sur les politiques et les programmes.	2014 – 2015
	Veiller à ce que les enfants aient accès à l'éducation en éliminant les frais de scolarité, en augmentant le nombre d'enseignants et d'écoles dans les zones rurales, en évitant les longues interruptions de l'année scolaire par des grèves et en garantissant la protection des élèves contre les sévices sexuels dans les écoles.	2010 – 2015
	Développer les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son intégralité.	2010 – 2015